

Fédération Algérienne de Foot – Ball
Ligue de Foot – Ball de la Wilaya de Tlemcen



Bulletin Officiel Wilaya de Tlemcen



PV : N°02

Date: 28/10/2018

Les Clubs doivent puiser dans le Bulletin Officiel toutes les décisions particulières ou d'ordre général pouvant les intéresser, ces décisions ne leurs seront communiquées par lettre qu'en cas de nécessité absolue.

☎ : (043) 41-37-31

👁 : (043) 41-37-32

Siege social :

[Logts AADL Kebassa Tlemcen](#)

Site Internet : WWW.lfwtlemcen.com

Email : lfwtlemcen@yahoo.fr

N° de compte BEA Tlemcen :
002 000 646406450051 55

Réunion du Bureau

PV N° 02

Séance du 28/10/2018

MEMBRES PRESENTS MRS:

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| ○ LOKBANI Mustapha. | Président LFWT |
| ○ MAAROUF Miloud | 1er vice président LFWT |
| ○ LAIDOUNI Benali. | Secrétaire général |
| ○ BOUMEDINI Abdelkader | D.T.W |
| ○ HORO Nadjia | D.A.F |
| ○ MELLOUK Lakhdar | Membre |
| ○ SABRI Abdelhalim | Membre |
| ○ BOURICHE Azzeddine | Membre |
| ○ ABOURA Adil | Médecin de ligue |

Ont assister à la réunion :

- | | |
|----------------------------|---------------|
| ○ BENMAHDI Mohammed | D.O.S |
| ○ BENMANSOUR Sidi Mohammed | president C.A |

La première séance de la saison sportive 2018/2019 du bureau de ligue a été ouverte à 10 h par Monsieur LOKBANI Mustapha, président de la ligue de foot-ball de la wilaya Tlemcen, aux membres présents, le président passe le parole au secrétaire général , qui donne lecture de l'entre du tour.

ORDRE DU JOUR :

- 1-Courrier arrivée - départ.
- 2-Compte -rendu visite du président de la FAF du 07/10/2018.
- 3-Programmation PH et PPH : Démarrage championnat.
- 4- situation dossier Médical des joueurs.
- 5-Démarrage championnat des jeunes.
- 6-Répartition groupe de jeunes.
- 7-Compte –rendu des homologations des terrains.
- 8-Stage D.E.F₁ et D.E.F₂.
- 9-Divers.

Courrier arrivée :

- Fax du club ES.Marsa-Ben-M'Hidi demandant autorisation pour organisation match amical ESMBM / U.S.A.Adjaidja le vendredi 05/10/2018 :C.A.W
- Lettre du C.C.S.Maghnia demandant autorisation pour utilisation salle de réunion pour les cours d'arbitrage centre culturel « ABOU-DJIHAD MAGHNIA ».P.N :
- Fax de l'association HAMMAM –BOUGHRARA demandant trio arbitres match amical CRBHB / WAZ du vendredi 12/10/2018 à HAMMAM –BOUGHRARA à 15h : intéressé avisé.
- Fax de l'A.P.C O/Mimoun au sujet domiciliation stade communal pour les rencontres du club Oued-Lakhdar =P.N
- Fax du club E.SMarsa-Ben-M'Hidi demandant autorisation match amical ESMBM / FRB le vendredi 12/10/2018 = P.N.
- Fax du WIDAD -AMEL Tlemcen demandant trio arbitres pour la rencontre amical WAT-SC.Mechria le 16/10/2018au stade « Akid Lotfi =C.A.W
- Invitation de la DJS Tlemcen à la réunion prévention et sécurité prévue le Mercredi 17/10/2018 au siège de la wilaya « CABINET » rencontre WAT / ITIHAD Annaba au parc « Omnisports Akid Lotfi – Birouana Tlemcen : intéressé avisé .
- Lettre de l'arbitre «SEFRAOUI Abderrahmane» demandant repos journée du 19/10/2018=C.A
- Fax du club M.B.Fellaoucene au sujet rencontre ESBZ / AUEA aura lieu le vendredi 19/10/2018à 14h 30mn au stade communal Fellaoucene =P.N
- Lettre du club C.S.Ain-Fettah demandant d'avancer la rencontre CSAF / CRAY du samedi 20/10/2018 au vendredi 19/10/2018.
- Lettre du club C.R.Oued-Lakhdar demandant remplacement du gardien de but motif blessure=P.N
- Demande de mise en disponibilité de l'arbitre METRI Zakaria –Maghnia journée du 20 et 21/10/2018 motif participation au concours de l'école supérieure à Alger =C.A.
- Lettre du club F.R.Bensekrane demandant remplacement de 06 joueurs =P.N
- Lettre de la DJS Tlemcen demandant statistiques licences pour la saison 2017/2018 ainsi que la liste des lauréats sportifs et des clubs qualifiés durant la saison sportive 2017/2018=P.N
- Fax du club ESMBM demandant autorisation match amical ESMBM / NCRD du 28/09/2018=P.N
- Invitation de la DJS Tlemcen réunion prévention et sécurité Prévue le Mercredi 26/09/2018 à 15h au siège de la wilaya « CABINET » rencontre WAT / SARIE-Relizane au parc Omnisports « Akid – Lotfi- Birouana Tlemcen » : intéressé avisé.
- Lettres de l'IRB.Maghnia demandant trio –arbitres match amical IRBM / Ain-Youcef (Séniors) du mardi 18 et 25 septembre 2018 =P.N
- Lettre du M.B.Fellaoucene demandant désignation d'arbitres pour match amical MBF / IRA du 28/09/2018 =P.N
- Procès verbal N° 02 et N°03 de la réunion prévention et sécurité = P.N
- .Lettre du club CSAF demandant Transfert du joueur YASSINE DAHEL du MBF au CSAF =P.N
- Lettre de la DJS Tlemcen au sujet stage pratique pour l'obtention du diplôme 1^{er} et 2^{ème} degré des éducateurs sportifs programmé du 17/09/2018 au 16/10/2018=P.N
- Fax du club NCRD demandant désignation d'arbitres pour match amical NCRD / WIFAK-Sebdou du mardi 02/10/2018 =C.A

Courrier départ :

- Fax destiné aux clubs programmation PH et PPH de la 1^{ère} journée du championnat du samedi 20/10/2018 et vendredi 26/10/2018 =N.F
- Fax destine aux présidents des clubs de la division PH et PPH concernant la réunion de travail qui a eu lieu avec les ligues de football de l'ouest et sud ouest le 07 octobre 2018 à l'hôtel « RENNAISSANCE » de Tlemcen =nécessaire fait.
- Fax adressé au secrétaire général de la FAF transmettant liste des clubs engagés PH et PPH saison sportive 2018/2019 = P.N.
- Fax adressé au ligue régionale de football d'ORAN communiquant les équipes championnes de wilaya saison 2017/2018 = coupe D'ALGERIE
- Lettre adressée à Monsieur le président de la commission centrale des arbitres au sujet changement de la composante de la commission d'arbitrage de la ligue de football de la wilaya de Tlemcen = nécessaire fait.
- Lettre informant à M^r le **D.T.R** de la **LOFA** changement de la nouvelle adresse de la boîte EMAIL pour l'envoi des désignations des arbitres des rencontres du championnat régional (Jeunes et Séniors).
 - Inter –région et championnat division national amateur= P.N.
 - Lettre adressé à M^r le directeur de l'ODEJ demandant utilisation de la salle de réunion pour la journée d'étude destinée aux arbitres de la wilaya tous grades confondus aura lieu le samedi 29/09/2018 à 13h 30mn =C.A
 - Lettre transmise à M^r le directeur de la protection civile demandant une ambulance pour la couverture du test physique des arbitres de la wilaya de Tlemcen =P.N
 - Lettre adressée à Mr le directeur de camp de jeunes « LALLA SETTI » pour la préparation du test physique des arbitres =C.A
 - Lettre adressée à M^r directeur de l'OPOW Tlemcen demandant utilisation piste d'ATHLETISME du stade «LALLA SETTI » =P.N
 - Fax transmettant les équipes qualifiées au tour régional de la coupe D'ALGERIE saison 2018/2019=N.F
 - Lettre adressée à Mr le responsable de la protection civile pour assurer la couverture médicale pour couvrir la rencontre de football comptant pour la coupe D'ALGERIE NCRDermam / M.Khemisti Hennaya saison 2018/2019 qui aura lieu le samedi 22/09/2018 à 14h au stade de BIROUANA –Tlemcen=- nécessaire fait.
 - Fax transmis aux clubs FSA-FRB-CRBAT-NCRD-CRAY-IRA-IRBBS-IRBBA-ESM-CSA(Adjaidja)-MBF(Fellaoucene)-concernant calendrier homologation de terrains prévue le 17-18 et 19/09/2018= nécessaire fait.
 - Fax transmis aux président des clubs PH et PPH au sujet dépôt des dossiers d'engagement =intéressés avisés.
 - Invitation adressées à MRS SAADA –BENAOUDA-BENAMARA Benali –BRIKSI TANI Mohammed -HADJ BENSEKRANE (**ligue régionale de football d'ORAN**) au séminaire des arbitres qui aura lieu le samedi 29/09/2018 au stade ATHLETISME de « LALLA SETTI »=I.A
 - Fax avisant club IRB.Beni-Boussaid pour l'homologation terrain prévue le Lundi 08/10/2018 à 11h =intéressé avise.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FOOTBALL AMATEUR EDITION : 2018

EXTRAITS : Articles : 14 – 21 – 38 – 50 – 51 – 75 – 98 - 99

Article 14 : Domiciliation (stades)

1. Le club sportif amateur doit être domicilié dans un stade dûment homologué remplissant les conditions suivantes :

a. D'une capacité d'accueil de Quatre mille (4.000) places assises au minimum pour le club de la division nationale amateur;

☐ D'une capacité d'accueil de Trois mille (3.000) places assises au minimum pour le club de la division inter-régions;

☐ D'une capacité d'accueil de Mille cinq cent (1.500) places assises au minimum pour les clubs des divisions régionales une et deux ;

☐ D'un terrain de jeu avec une pelouse en gazon naturel ou artificiel en bon état pour les clubs des divisions nationale amateur, inter-régions et régionale.

☐ D'un terrain en « tuf » et/ou en gazon (naturel ou artificiel) en bon état pour les clubs des divisions, honneur et pré-honneur.

b. D'installations dépendantes :

- Deux (02) vestiaires au minimum pour les joueurs;
- Vestiaires arbitres.

2. Le stade doit être entièrement clôturé par des murs.

3. Le terrain de jeu doit répondre aux normes réglementaires de la loi une (1) de l'I A F B. Il doit être séparé de l'emplacement réservé au public par une clôture.

4. Si ces conditions ne sont pas remplies, le club doit communiquer à la ligue soixante douze (72) heures avant le match sa nouvelle domiciliation sur un stade remplissant les conditions pour une homologation, à défaut le club est sanctionné par :

- Match perdu par pénalité ;
 - ☐ Une amende de :
- dix mille (10.000 DA) dinars pour les divisions PH et PPH.

Article 21 : Médecin, ambulance et défibrillateur

Le club qui reçoit doit obligatoirement assurer la présence d'un médecin et d'une ambulance durant toute la rencontre, (éventuellement un défibrillateur)

Si l'absence du médecin ou de l'ambulance est constatée par l'arbitre, celui-ci annule la rencontre et le club est sanctionné par :

PHASE ALLER :

1^{ière} infraction

- Match perdu par pénalité;
 ☐ Une amende de :
- trois mille **(3000 ,00 DA)** dinars pour les divisions PH et PPH.

2^{ème} infraction

- Match perdu par pénalité;
- Défalcation d'un (01) point ;
 ☐ Une amende de :
- Trois mille **(3000 ,00 DA)** dinars pour les clubs des divisions PH et PPH.

PHASE RETOUR :

1^{ère} infraction

- Match perdu par pénalité;
- Défalcation de deux (02) points;
 ☐ Une amende de :
- Vingt mille **(20.000 DA)** dinars pour les divisions PH et PPH.

2^{ème} infraction et plus

- Match perdu par pénalité;
- Défalcation de trois (03) points ;
 ☐ Une amende de :
- six mille **(6000 ,00 DA)** dinars pour les divisions PH et PPH.

Article 50 : Service d'ordre

1. **Le club recevant (organisateur) est tenu d'obtenir la présence du service d'Ordre.**
2. **Au cas où une rencontre sénior n'a pas eu lieu en raison de l'absence, du Service d'Ordre et / ou de l'insuffisance de sécurité constatée par les officiels de la ligue,**

le club recevant est sanctionné par :

PHASE ALLER

- Match perdu par pénalité;
☐ Une amende de :
 - cinq mille **(5000,00 DA)** dinars pour les divisions PH et PPH.

PHASE RETOUR

- Match perdu par pénalité
- Défalcation de trois (03) points;
☐ Une amende de :
 - cinq mille **(5000,00 DA)** dinars pour les divisions PH et PPH.

Article 51 : Vestiaires

1. **Le club recevant doit mettre à la disposition des arbitres et de l'équipe visiteuse, des vestiaires conformes à la réglementation et convenables (avec porte-manteaux, table, chaises, bancs, douches avec eau chaude et froide, W.C, répondant aux règles d'hygiène).**
2. **Les équipes sont tenues de se présenter aux vestiaires une heure trente minutes (1h30 mn) au plus tard avant le début de la rencontre.**

- Le non-respect de cette disposition entraîne une sanction financière d'un montant de :

Cinq mille (5000,00) dinars pour les clubs des divisions PH et PPH.

Le club recevant est responsable des biens personnels et des effets des officiels du match et de l'équipe visiteuse.

3. **A l'exception des secrétaires des deux clubs, l'accès des vestiaires des arbitres est strictement interdit à toute personne étrangère quelle que soit sa fonction.
En cas d'infraction à cette disposition, l'arbitre et le commissaire du match sont tenus de demander le refoulement des personnes étrangères. A défaut, la rencontre est annulée et l'équipe du club recevant est sanctionnée par:**

- Match perdu par pénalité ;
☐ Une amende de :
 - trois mille **(3000 ,00)** dinars pour les divisions PH et PPH.

Article 75 : Droit à la participation

1. *Seuls les joueurs qualifiés à la date de la rencontre et non suspendus sont autorisés à figurer sur la feuille de match.*
2. *Les joueurs des catégories U19 et U20 sont autorisés à participer aux rencontres séniors avec la licence délivrée par leur ligue ou la ligue gestionnaire du championnat.*
3. *Les joueurs de la catégorie U17 sont autorisés à participer aux rencontres seniors à condition d'obtenir une autorisation de double surclassement de la DTN et l'accord écrit du médecin fédéral conformément aux règlements des championnats de football avec la licence délivrée par leur ligue ou la ligue gestionnaire du championnat.*
4. *Un joueur, frappé de suspension pour un nombre de matchs déterminés, ne peut faire intégrer dans le décompte de sa peine, les matchs de son équipe ayant fait l'objet d'un forfait remis ou arrêtés avant la fin de la durée réglementaire ou reportés.*
5. *Un joueur suspendu peut intégrer dans le décompte de sa peine les matchs effectivement joués par son club et dont les résultats sont annulés par les structures de gestion.*
6. *Sauf dispositions contraires, un joueur suspendu pour un certain nombre de matchs, avec effet ou prolongement pour la saison suivante, ne purge cette suspension qu'après enregistrement de sa nouvelle licence.*
7. *Un joueur de catégorie « jeune » sanctionné dans sa catégorie d'âge pour cumul d'avertissements, peut prendre part à une rencontre de catégorie supérieure.*
8. *Un joueur de catégorie « jeune » sanctionné dans une catégorie supérieure pour cumul d'avertissements peut prendre part à une rencontre de sa catégorie d'âge.*
9. *Un joueur de catégorie « jeune » expulsé dans une catégorie supérieure peut participer dans sa catégorie d'âge après avoir purgé le match automatique à l'exception du joueur sanctionné pour crachat, agression ou tentative d'agression envers officiel de match.*
10. *Un joueur de catégorie « jeune » expulsé dans sa catégorie d'âge peut participer en catégorie supérieure après avoir purgé le match automatique à l'exception du joueur sanctionné pour crachat, agression ou tentative d'agression envers un officiel de match.*

Article 38 : Double surclassement

1. **Sauf dispositions contraires, le surclassement d'une catégorie à une autre immédiatement supérieure est autorisé.**
2. **Le double surclassement des jeunes catégories est obligatoirement subordonné à l'avis de médecin fédéral et l'autorisation de la DTN.**

Article 98 : Surclassement ou double surclassement non autorisé

Tout jeune joueur non autorisé médicalement à participer en équipe supérieure et inscrit indument sur la feuille de match encourt, les sanctions suivantes:

- Six (06) mois ferme de suspension de toute fonction officielle pour le secrétaire du club;
☐ Une amende de :
- Deux mille Cinq cent **(2500,00 DA)** dinars pour les divisions PH et PPH.

Article 99 : Participation d'un joueur à plus d'une rencontre officielle le même jour

La participation d'un joueur à plus d'une rencontre officielle le même jour entraîne les sanctions suivantes:

- ☐ Quatre (04) matchs fermes de suspension pour le joueur;
- ☐ Deux (02) mois de suspension fermes de toute fonction officielle pour le secrétaire du club ;
 - Une amende de :
- Cinq mille **(5.000 DA)** dinars pour les divisions PH et PPH

Le président

LOKBANI Mustapha

le secrétaire général

LAIDOUNI Benali

Commission de Discipline
PV N°02 du Dimanche 21
Octobre 2018

MEMBRES PRESENTS MRS :

- **MELLOUK Lakhdar .**
- **AMROUCHE Mourad.**
- **MAOUEDJ Abdelmoumene.**

Extrait de l'article 98 du règlement du championnat de football amateur de divisions régionales.

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe senior du club fautif.

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

ORDRE DU JOUR :

- I. PH première Journée Seniors du Samedi 20 octobre 2018.**

I.PH Première Journée Seniors du Vendredi 19 Octobre 2018.

Affaire N°01

Rencontre ESBZ/AUEA

Joueurs Avertis

- ☞BENAMARA Med Amine LIC 00158 -ESBZ- comportement Anti-sportif (Avertissement).
- ☞SAYAH Kamel LIC 00161 -ESBZ- contestation de décision 1 match ferme +1000 DA.
- ☞ELRIDJDI Larbi LIC 00203 AUEA contestation de décision 1 match ferme +1000 DA(article 102 RG).

Affaire N°02

Rencontre CSAF/CRAY

Joueurs Avertis

- ☞DRARI Bilal LIC 00104 -CSAF- comportement Anti-sportif (Avertissement).
- ☞HOUARI Abdelghani LIC 00113 CSAF jeu dangereux Avertissement.
- ☞NEMICHE Med LIC 00148 -CRAY- jeu dangereux Avertissement.
- ☞BENHAMOU Hamza LIC 00115 CSAF comportement Anti-sportif (Avertissement).
- ☞BENBAKHTI Walid LIC 00129 -CRAY- comportement Anti-sportif (Avertissement).
- ☞LAGLA Islam LIC 00134 -CRAY- jeu dangereux Avertissement.
- ☞BELATRECHE Ibrahim LIC 00144 -CRAY- jeu dangereux Avertissement.
- ☞ZADDOUR Youcef LIC 00124 -CRAY- comportement Anti-sportif (Avertissement).
- ☞RAHMOUNE Med Younes LIC 00125 -CRAY- comportement Anti-sportif (Avertissement).

Autres Décision :

Conduite incorrecte au club -CRAY-1000DA d'amende(Article 131 RG)

I.PH Première Journée Seniors du Samedi 20 Octobre 2018.

Affaire N°03

Rencontre MKH/IRBBA

Joueurs Avertis

- ☞BAAL Hichem LIC 00042 -MKH- Anti jeu Avertissement.
- ☞KRAINE Oussama LIC 00234 -IRBBA- Anti jeu Avertissement.
- ☞TOU Med LIC 00222 -IRBBA- Anti jeu Avertissement .
- ☞FEKIH Youcef LIC 00228 -IRBBA- Anti jeu Avertissement.

Affaire N°04

Rencontre FRB/IRBBS

Joueurs Avertis

- ☞BERRAHOU Fouad LIC 00302 -FRB- comportement Anti-sportif Avertissement.
- ☞ABDESSALAM Mortada LIC 00320 -FRB- jeu dangereux Avertissement.
- ☞DARDARINE Med Oussama LIC 00256 -IRBBS- jeu dangereux Avertissement.
- ☞OUHASSAINE Youssouf LIC 00251 -IRBBS- comportement Anti-sportif (Avertissement).

Affaire N°05

Rencontre WAZ/NCRD

Joueurs Avertis

- ☞BENHAMOU Med LIC 00008 -NCRD- Anti jeu Avertissement.
- ☞DAHMANI Brahim LIC 00370 -NCRD- Anti jeu Avertissement.
- ☞BRAHMI Djamel-Eddine LIC 00350 -WAZ- comportement Anti-sportif (Avertissement).
- ☞KEBAL Mehdi LIC 00054 -WAZ- comportement Anti-sportif (Avertissement).
- ☞MESSAOUDEN Noureddine LIC 00051 -WAZ- Anti jeu Avertissement.
- ☞KHANADKI Hichem LIC 00065 -WAZ- jeu dangereux Avertissement.

Affaire N°06

Rencontre CRBAT/FSA

Joueurs Avertis

- ☞YAHYAOUI Zouaoui LIC00277 -CRBAT- jeu dangereux Avertissement.
- ☞KHERADJI Hichem LIC 00284 -CRBAT- comportement Anti-sportif (Avertissement).
- ☞KERMACHI Haroun LIC 00374 -FSA- jeu dangereux Avertissement.
- ☞ZENAGUI Youcef LIC 00088 -FSA- contestation de décision 1 match ferme +1000,00 DA. Article 102 RG.

Autre Décision :

-jet de projectiles des supporters du club :CRBAT sans dommage .
5000DA amende(Art : 49 RG. Aliena a)

COMMISSION D'ARBITRAGE

PV N°01 SEANCE DU 30/09/2018

SAISON 2018 /2019

Membres présent M^{RS}:

- BENMANSOUR Sidi Med président C.A
- BENSACLI Nasereddine 1^{er} vice président C.A
- MEHDAOUI Miloud secrétaire

MEMBRE ABSENTS EXCUSES MRS:

- BEKHTI Mourad
- BOUDAUD Silmane
- MAAROUF Miloud

La séance est ouverte à 14 h00

- Courriers
- Compte rendu-du test physique du 29/09/2018.
- Divers.

Courrier arrivée :

- Lettre du NCRD demande un trio d'arbitrage pour un match amical le 02/10/2018 à Sebdu .
- NCRD / AUEA
- Lettre MBF demandant un trio d'arbitres pour un match amical le 05/10/2018 à Fellaoucene .
- Le stage physique du 29/09/2018 est déroulée dans des bonnes conditions au stade de « LALLA SETTI » en présence de président Mr LOKBANI Mustapha et la commission d'arbitrage et trio arbitre de » wilaya
- Arbitres présents :60.
- Arbitres absents :10.

Nombres d'arbitres qui ont échoué au test physique arbitre directeur :

- 1- DIAB Abdelkader.
- 2-BENALLAL Med.
- 3-AYATI Zakaria.
- 4-TAIBI Walid.
- 5-BERRANDOU Hocine.
- 6-BERRAMDANE Omar.
- 7-KARA BELGUTRI Ibrahim El Khalil.

Nombre d'arbitre qui ont échouée au test physique :

Arbitres assistants :

1-BEKHTI Sidi-Med

2-ARBAOUI Med

3-SAIDI Ilyes

4-GHARDAINE Youcef

5-ROUIGEB Djamel

6-MEDJAD Ahmed

7-BELABID Mokhtar

8-GRINE Med

9-BENSOLTANE Smain

10-BOUYAKOUB Bouchra

11-MILOUDI Yamina

La séance est levée à 17 h00

Le président de C.A

BENMANSOUR Sidi M

Le secrétaire de C.A

MEHDAOUI Miloud

COMMISSION
D'ARBITRAGE P.V N° 02
30/09/2018
SAISON : 2018/2019

MEMBRES PRESENT M^{RS} :

- BENMANSOUR Sidi Med président C.A
- BENSALHI Naser-eddine 1^{er} vice président C.A
- MEHDAOUI Miloud secrétaire

MEMBRE ABSENTS EXCUSES MRS:

- BEKHTI Mourad
- BOUDAOU D Silmane
- MAAROUF Miloud

La séance est ouverte à 14 h00

ORDRE DU JOUR :

- Fax .LOFA désignation des arbitres DNA .
- Lettre d'équipe FELLAUCENE demandant TRIOS arbitres match amical **MBF / MECHRIA 12-10-2018.**
- Lettre de l'équipe **HAMAM- BOUGHRARA** demandant TRIO arbitres match amical **CRBH / WAZ 12-10-2018.**
- Lettre de l'équipe **MARSA-BEN-M'HIDI** demandant TRIO arbitres Arbitrage match amical **ESMBM / FRB 12-10-2018.**
- Engagement des arbitres de wilaya.
- Test physique (Rattrapage) le 20-10-2018 .
- Assurances des arbitres wilaya.

Le président de la C . A
BENMANSOUR Sidi M^{ed}

le secrétaire de la C . A
MEHDAOUI Miloud

Programmation Des rencontres



Promotion Honneur

Journée du Samedi 27/10/2018

Résultats et classement 1^{ère} journée

PROGRAMMATION

2^{ème} journée 27/10/2018

3^{ème} journée 03/11/2018

4^{ème} journée 09-10/11/2018

5^{ème} journée 17/11/2018



DIRECTION D'ORGANISATION SPORTIVE

DOS

☺ *BENMEHDI Mohammed*

MEMBRES de COMMISSION :

☺ *AMROUCHE Mourad*

Ordre du jour :

- ✓ *Résultat et classement de la 1^{ère} Journée PH Séniors du 20/10/2018.*
- ✓ *Programmation de la 5^{ème} Journée PH Séniors du 17/11/2018.*

Répartition des groupes de jeunes :

Groupe A : *IRBBab-El- Assa – IRBeni- Bousaid- CRBHamman- Bouhrara – JSSouahlia –
MCGhazaouet- ASBNedroma –USAAdjaidja – CSAin- Fettah- MBFillaoucene-ESMaghnia-*

Groupe B :

*CSARemchi – CRAin-Youcef – CRBBeni-Ouarsous – ESBZenata –IBHonaine –WAZelboune –
HHBaraka -Tlemcen – ICAboutachefine –Amel –Kiffane-MKHennaya.*

Groupe C :

*NCRDermam-USBSebdou-AUEI -Abed –CRBAin -Tellout – Fsidi -Abdelli – FRBensekrane-
CRBOued- Chouly- IRAin -Youcef –JSAbou -Tachefine.*

Le président
M^r BENMEHDI M^{ed}

Résultat PH

1^{ère} Journée du 20/10/2018

Rencontres	Résultats	Observation
ESBZ / AUEA	02-01	C.S.A.R Exempt
FRB / IRBBS	01-02	
MKH / IRBBA	01-01	
CSAF / CRAY	01-02	
CRBAT / FSA	01-03	
WAZ / NCRD	03-03	

N°	Clubs	PTS	J	G	N	P	B.P	B.C	DIF	OBS
01	FSA	03	01	01	00	00	03	01	+2	
02	CRAY	03	01	01	00	00	02	01	+1	
03	ESBZ	03	01	01	00	00	02	01	+1	
04	IRBBS	03	01	01	00	00	02	01	+1	
05	WAZ	01	01	00	01	00	03	03	+0	
06	NCRD	01	01	00	01	00	03	03	+0	
07	MKH	01	01	00	01	00	01	01	+0	
08	IRBBA	01	01	00	01	00	01	01	+0	
09	CSAR	00	00	00	00	00	00	00	+0	
10	AUEA	00	01	00	00	01	01	02	-1	
11	FRB	00	01	00	00	01	01	02	-1	
12	CSAF	00	01	00	00	01	01	02	-1	
13	CRBAT	00	01	00	00	01	01	03	-2	

Programmation PH
2^{ème} Journée Du Samedi 27/10/2018

Date	rencontre	Lieux	Horaires	Observations
27-10-2018	IRBBS / ESBZ	Beni-Boussaid	14H	Samedi
27-10-2018	IRBBA / FRB	Bab -El -Assa	14H	Samedi
26-10-2018	CRAY / MKH	Remchi	15H	vendredi
27-10-2018	FSA / CSAF	Sidi- Abdelli	14H	Samedi
27-10-2018	NCRD / CRBAT	Sebdou	14H	Samedi
27-10-2018	AUEA / CSAR	El -Abed	14H	Samedi
W.A.Z Exempt				

3^{ème} Journée Du Samedi 03/11/2018

Date	rencontre	Lieux	Horaires	Observations
03-11-2018	ESBZ / IRBBA	Hennaya	11H	Samedi
03-11-2018	FRB / CRAY	Bensekrane	14H	Samedi
03-11-2018	MKH / FSA	Hennaya	15H	vendredi
03-11-2018	CSAF / NCRD	Ain -Fettah	14H	Samedi
03-11-2018	WAZ / CSAR	Sebra	14H	Samedi
03-11-2018	AUEA / IRBBS	El -Abed	14H	Samedi
C.R.B.A.T Exempt				

4^{ème} Journée Du Samedi 10/11/2018

Date	rencontre	Lieux	Horaires	Observations
09-11-2018	CRAY / ESBZ	Remchi	10H	vendredi
10-11-2018	FSA / FRB	Sidi -Abdelli	14H	Samedi
10-11-2018	NCRD / MKH	Sebdou	14H	Samedi
09-11-2018	CSAR / CRBAT	Remchi	14H30	vendredi
10-11-2018	WAZ / AUEA	Sebra	14H	Samedi
10-11-2018	IRBBA / IRBBS	Bab -El- Assa	14H	Samedi
C.S.A.F Exempt				

5^{ème} Journée Du Samedi 17/11/2018

Date	rencontre	Lieux	Horaires	Observations
17-11-2018	ESBZ / FSA	Fellaoucene	14H	Samedi
17-11-2018	FRB / NCRD	Bensekrane	14H	Samedi
17-11-2018	CSAF / CSAR	Ain -Fettah	14H	Samedi
17-11-2018	CRBAT / WAZ	Ain -Tellout	15H	Samedi
17-11-2018	IRBBS / CRAY	Beni- Boussaid	14H	Samedi
17-11-2018	AUEA / IRBBA	El- Abed	14H	Samedi
M.K.H Exempt				

Programmation Des rencontres



Promotion Pré-Honneur



Journée du Vendredi 26/10/2018

1^{ère} journée 26/10/2018

2^{ème} journée 02/11/2018

3^{ème} journée 09/11/2018

4^{ème} journée 16/11/2018



Programmation PPH

1^{ère} Journée Du vendredi 26/10/2018

Dates	rencontres	Lieux	Horaires	Observations
26-10-2018	CRBHB / CRBBO	Hamam-Bouhrara	14H30	Vendredi
26-10-2018	USBS / USAA	Sebdou	14H30	Vendredi
26-10-2018	JSAT / JSS	I.T.E	14H30	Vendredi
26-10-2018	IRA / IBH	Sebaa Chioukh	14H30	Vendredi
26-10-2018	MBF / CROC	Fellaoucene	14H30	Vendredi
26-10-2018	ASBM / HHBT	Nedroma	14H30	Vendredi

2^{ème} Journée vendredi Du 02/11/2018

Dates	rencontres	Lieux	Horaires	Observations
02-11-2018	CRBBO / USBS	Bordj-Arima	14H30	Vendredi
02-11-2018	USAA / JSAT	Nedroma	14H30	Vendredi
02-11-2018	JSS / IRA	ghazaouet	14H30	Vendredi
02-11-2018	IBH / MBF	Honaine	14H30	Vendredi
02-11-2018	CROC / ASBM	O/ Mimoun	14H30	Vendredi
02-11-2018	HHBT / CRBHB	I.T.E	14H30	Vendredi

3^{ème} Journée Du vendredi 09/11/2018

Dates	rencontre	Lieux	Horaires	Observations
09-11-2018	JSAT / CRBBO	I.T.E	14H30	Vendredi
09-11-2018	IRA / USAA	Sidi- Abdelli	14H30	Vendredi
09-11-2018	MBF / JSS	Fellaoucene	14H30	Vendredi
09-11-2018	ASBM / IBH	Nedroma	14H30	Vendredi
09-11-2018	USBS / CRBHB	Sebdou	14H30	Vendredi
09-11-2018	CROC / HHBT	O/ Mimoun	14H30	Vendredi

4^{ème} Journée Du vendredi 16/11/2018

Date	rencontre	Lieux	Horaires	Observations
16-11-2018	CRBBO / IRA	Bordj - Arima	14H30	Vendredi
16-11-2018	USAA / MBF	Nedroma	14H30	Vendredi
16-11-2018	JSS / ASBM	ghazaouet	14H30	Vendredi
16-11-2018	CRBHB / JSAT	Hamam-Bouhrara	14H30	Vendredi
16-11-2018	IBH / CROC	Honaine	14H30	Vendredi
16-11-2018	HHBT / USBS	I.T.E	14H30	Vendredi

